

POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS

Associations de santé : l'incertitude

Baisse des crédits, considérables retards de paiement, disparition des emplois jeunes : voilà trois ans que de nombreuses associations de santé craignent pour leur avenir, lorsqu'elles n'ont pas déjà disparu. Une incertitude souvent amplifiée, à tort ou à raison, par la mise en place conjointe de la régionalisation de la gestion des crédits et de la nouvelle loi de santé publique. Eclairage sur une phase de transition.

(1) « Plate-forme de réflexion et de propositions sur le financement des associations dans le champ de la santé publique », Daniel Oberlé. L'étude a été réalisée suite à une pré-enquête auprès de 87 associations, à une série de réunions dans deux régions (Lorraine et Rhône-Alpes) et à un appel à contributions via la lettre électronique et le site Internet de la SFSP.

Elles en ont pris un sacré coup. Daniel Oberlé, qui a enquêté pour le compte de la Société française de santé publique (SFSP) auprès de nombreuses associations œuvrant dans ce domaine, est formel : « Le secteur associatif, après s'être développé à la demande des pouvoirs publics, vient de vivre trois années particulièrement marquées par des incertitudes, par une précarisation encore plus grandes des situations, dont il ne sortira pas indemne » (1). Plusieurs raisons doivent être invoquées, qui ne sont d'ailleurs pas propres à la santé. Côté emploi, la suppression sans transition des emplois-jeunes par le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin oblige des associations qui avaient pourtant été encouragées par l'Etat à recourir à ces formules d'embauche, à mettre fin à des projets, voire à licencier du personnel. Les autres types d'emplois aidés (contrat emploi solidarité, CES, contrat emploi consolidé, CEC), également très utilisés par les associations, ont eux aussi subi une baisse sensible (30 % en 2004). Les contrats d'insertion dans la vie sociale (Civis), censés remplacer leurs frères aînés, n'ont permis de créer

qu'un nombre très insuffisant de nouveaux postes. Et c'est sans compter la perte d'expérience qu'occasionne chaque départ.

Dessine-moi une subvention

Côté subventions publiques, une majorité d'associations dénoncent massivement leur baisse, parfois leur suppression, sans explication, ainsi qu'une aggravation des retards de paiements. Ceux-ci ont toujours existé, mais à présent, le décalage entre une demande de financement et l'arrivée des fonds peut aller jusqu'à un an ! Comme certains projets n'attendent pas, les associations doivent avancer l'argent nécessaire à leur réalisation. Une situation qui les force à contracter des emprunts et à consacrer au paiement d'agios bancaires des fonds en principe destinés à des actions d'utilité publique. « En 2003, nous avons recensé dix mois de découvert sur douze. Nous avons par exemple reçu les réponses des conseils généraux en septembre pour des projets qui avaient débuté au mois de janvier précédent ! Cette incertitude nous pèse », constate Dessine-moi un mouton, qui fait néanmoins partie

des rares associations à avoir vu ses subventions publiques augmenter ces trois dernières années. L'attente des associations se conclut parfois sur la cruelle désillusion de se voir finalement refuser l'argent espéré. Une annualisation des financements en inadéquation avec des projets programmés sur plusieurs années. Bien que le gouvernement ait soutenu, en décembre 2002, le principe des conventions pluriannuelles, qui permettent d'obtenir des avances sur paiement, ces contrats signés entre les structures de l'Etat et les associations ont été insuffisamment respectés. « *Non seulement l'Etat ne verse plus d'avances au 31 mars de l'année en cours, mais il retarde ses paiements jusqu'à l'année suivante quand il n'en supprime pas purement et simplement une partie* », expliquait le président de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), Frédéric Pascal (2).

Une nouvelle culture budgétaire

C'est dans ce contexte difficile qu'intervient la mise en place de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) (3) et de la nouvelle loi de santé publique, adoptée en juillet 2004. Votée en 2001, la LOLF préconise une culture de résultats, où chaque ministère doit afficher ses buts en toute transparence et rendre compte de l'atteinte de ces objectifs au moyen d'indicateurs. « *Avant qu'elle ne soit instaurée, les parlementaires ne contrôlaient pas réellement l'utilisation des crédits votés, faute de visibilité sur l'exécution du budget. Désormais, les mouvements de crédits entre programmes seront subordonnés à l'accord des parlementaires* », analyse Camille Anger, responsable du service santé publique et prévention à la direction régionale des Affaires sanitaires et sociales (Drass) d'Île-de-France. « *La nouvelle logique budgétaire exige de rendre compte des dépenses de l'Etat à partir du premier euro déboursé selon la logique objectifs/ moyens/ résultats. Cela doit permettre aux parlementaires d'avoir une meilleure visibilité sur la légitimité de telles dépenses, plutôt que telle autre. Un véritable changement de culture est en train de s'opérer.* »

La LOLF a commencé à se traduire concrètement dans le domaine de la santé publique en 2004. Jusqu'à la fin 2003, les crédits de santé étaient gérés par les départements : les directions départementales des Affaires sanitaires et sociales (Ddass) recevaient des enveloppes correspondant à un

thème (sida, toxicomanie, etc.). Aujourd'hui, ils sont fondus sous un même chapitre de crédit, au sein du programme « Santé publique et prévention », et gérés par les Drass (directions régionales).

(2) Discours prononcé le 8 juillet dernier au Conseil économique et social.

(3) La LOLF « organise » la logique budgétaire de l'Etat.


Quelle pérennité ?

C'est dans la continuité de cette nouvelle organisation budgétaire que la nouvelle loi de santé publique a été adoptée en juillet 2004 (4). Celle-ci prévoit des objectifs nationaux sur cinq ans, déclinables par région dans le cadre d'un plan régional de santé publique (PRSP) et devant faire l'objet d'évaluations. « *Cette programmation sur plusieurs années me paraît très positive ; c'était précisément une action dans la durée qui nous manquait* », se réjouit Sylvie



Mobilisées face aux difficultés

« *Nous assistons à un vrai sabrage de la vie associative.* » Carole Soucaille, porte-parole du Conseil des associations de Montreuil est en colère. Elle constate que le public n'est pas informé des difficultés rencontrées par les structures associatives et risque de se réveiller trop tard. La commission « Association en péril » du Conseil réfléchit aujourd'hui à une image forte pour rendre cette réalité visible du grand public. « *Nous pensons constituer un cimetière des associations où apparaîtraient les noms de celles qui ont disparu ou ont été amputées de leur mission en raison de la baisse des subventions ou de la fin des emplois aidés* », explique-t-elle. Le Conseil des associations, soutenu par la ville de Montreuil, mène actuellement une étude auprès de 120 d'entre elles estimées en danger pour comprendre leurs problèmes et mesurer les conséquences sur leur activité en 2005 en terme de réduction des actions ou des salariés : « *Nous travaillons avec des publics précaires et nous sommes nous-même précarisés.* »

Un constat partagé par Pierre Vergnolle, porte-parole du collectif « Assos en danger » (1) constitué par 200 associations parisiennes. Elles demandent la tenue d'une table ronde avec l'ensemble des partenaires institutionnels. « *Les pouvoirs publics exigent de la rigueur dans nos actions, dans notre gestion budgétaire. C'est tout à fait normal puisqu'il s'agit de subventions publiques mais en contrepartie nous voulons que nos financements arrivent à l'heure et que les promesses soient tenues* », remarque-t-il. De la table ronde, le collectif espère un éclairage sur le partage des responsabilités entre les institutions publiques. « *Ces dernières années, la décentralisation s'est accélérée et cela permet aux différents acteurs de se renvoyer la balle dans le flou actuel que ce processus génère. Nous voulons tous les réunir autour d'une table pour définir qui fait quoi* », poursuit Pierre Vergnolle. 

→ → → Justin, directrice générale de SOS Habitat et Soins. Le Groupe SOS, qui compte 80 % de structures médico-sociales reconnues par la loi du 2 janvier 2002 (financées selon un système mensuel de versement par l'assurance-maladie), espère à moyen terme une pérennisation de ses crédits. Pour les associations non bénéficiaires de ce statut, les effets de la LOLF et de la nouvelle loi de santé publique sur les financements apparaissent moins évidents. Beaucoup ont vu l'organisation de l'attribution de fonds se transformer. Dans la plupart des régions, la mise en œuvre des objectifs prioritaires de santé a conduit à développer des appels à projets pour les actions de prévention. C'est le cas notamment en Île-de-France, où la Drass distingue les disposi-

tifs structurels (qui proposent une prise en charge continue des personnes, du 1^{er} janvier au 31 décembre) des dispositifs ponctuels : « *Les premiers font l'objet d'une procédure traditionnelle, gérée par le département ; les seconds quant à eux font l'objet d'appels à projets.* » Une distinction pas toujours claire pour les associations, qui expriment de façon récurrente leur manque de visibilité sur la réforme, et la sensation qu'il y règne une grande confusion. « *A Arcat, certains programmes qui bénéficiaient de conventions avec les Ddass relèvent cette année d'appels à projets ; c'est le cas de la prévention en milieu gay. D'autres, qui font à l'inverse l'objet d'appels d'offres, sont considérés comme des financements pérennes. Il est difficile de s'y retrouver* », explique le directeur, Thibaut Tenailleau. Une autre association de lutte contre le sida, qui préfère garder l'anonymat (5) et qu'on appellera « A », raconte quant à elle combien l'année 2004 a été angoissante : « *En Rhône-Alpes, nous avons perdu nos interlocuteurs habituels et personne ne semblait véritablement à même de nous répondre. Néanmoins, lors d'une réunion des associations de la région, nous nous sommes demandés qui, des Drass/ Ddass et des associations était le plus déboussolé.* »

Même chez Dessine-moi un mouton, qui estime très honorable le bilan de cette première année de LOLF, l'incertitude du dispositif tarabuste la directrice, Catherine Bertrand. L'association a en effet vu, en 2004, ses conventions triennales avec plusieurs Ddass d'Île-de-France se transformer en un financement unique par la Drass mais sans garantie dans le temps : « *La LOLF nous a permis d'avoir un interlocuteur unique en 2004 et de recevoir nos crédits beaucoup moins tardivement que les années précédentes : nous sommes passés de dix mois à deux mois de découvert sur douze ! Mais, si la Drass d'Île-de-France nous assure oralement de son soutien pour les années à venir, rien ne nous garantit des subventions sur la durée.* » A la Drass, on répond qu'on n'a pas voulu instaurer des conventions pluriannuelles avant que l'instance chargée de mettre en œuvre le plan régional de santé publique (groupement régional de santé public, GRSP) (6) ne soit opérationnelle : « *Nous ne souhaitons pas établir des conventions pluriannuelles qui auraient pu se retrouver caduques l'année suivante* », explique Camille Anger. Dans cette phase de transition, les financeurs publics

☒ « *Nous sommes dans une espèce d'attente alors que différentes lois sont en train de se mettre en place : la loi de santé publique, l'assurance-maladie, la décentralisation et tous les financeurs s'observent* », constate Daniel Oberlé. Au sein de la Société française de santé publique (SFSP), il a élaboré une plate-forme de propositions (2) pour le financement des associations, réalisant des actions dans le champ de la santé publique. Basée sur l'étude de 87 d'entre elles (en France) et la rencontre avec celles de deux régions, Rhône-Alpes et Lorraine, la plate-forme a pour objectif de faire part des attentes des associations aux pouvoirs publics dans une démarche constructive. Daniel Oberlé souhaite recueillir un maximum de signatures avant de diffuser la plate-forme auprès des différents financeurs potentiels. Il vient de prendre contact avec l'Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (Uriopss) (3), pour tenter de se rassembler autour d'une démarche commune. L'Uriopss est membre de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) (4) qui, en 2003, avait lancé une vaste campagne sous le slogan : « *Que serait la vie sans les associations ?* ».

Appelées à laisser leur empreinte et leur signature sur une « *carte à pouces* », 40 000 personnes avaient soutenu l'action centrée sur trois problématiques : la sécurisation des financements associatifs, la question des emplois aidés et la reconnaissance du bénévolat. Cette mobilisation importante a permis à la CPCA d'appuyer sa demande de dialogue avec les pouvoirs publics ; une conférence nationale de la vie associative est actuellement organisée. Elle devrait aboutir sur des propositions gouvernementales en juillet 2005. ■

Marianne Langlet

(1) « *Assos en danger* » – www.assos.crao.net

(2) Plate-forme de propositions pour le financement des associations – www.sfsp.info

(3) Représentation régionale de l'Union nationale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (Uriopss) qui regroupe 140 grandes associations ou fédérations d'action sociale et de santé ayant un rayonnement national et 22 unions régionales formant un réseau auquel adhèrent plus de 7 000 établissements et services de forme associative.

(4) La Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) regroupe 16 coordinations associatives, représentant 600 fédérations et mouvements nationaux et 400 000 associations. Des CPCA régionales sont présentes dans la quasi-totalité des régions.

aussi semblent être prudents vis-à-vis des actions à entreprendre. Rien d'étonnant toutefois, puisque la LOLF, prévue pour être effective en 2006, n'est pas encore entièrement mise en place.

A côté de la question de la pérennisation des budgets, c'est le passage massif aux appels à projets dans les différentes régions de France qui inquiète le plus les associations. Celles-ci redoutent d'être mises en concurrence plus sévèrement, au détriment des plus fragiles d'entre elles. Avec moins de moyens, moins de personnels pour monter des projets de financement complexes, comment les petites associations pourront-elles faire face ?

Une interprétation que rejette Guillaume Blanco, inspecteur des Affaires sanitaires et sociales sur le secteur santé publique et prévention, à la Drass d'Île-de-France : « *La concurrence qui existait déjà entre les associations ne devrait pas s'accroître ; peut-être sera-t-elle plus saine qu'avant car, comme nous allons déterminer les zones géographiques et les domaines sur lesquels nous souhaitons intervenir, les associations sauront davantage à quoi s'en tenir.* » Peut-être. Dans le domaine de la lutte contre le sida, difficile de se demander si les craintes des petites associations ne sont pas réalistes, puisque c'est la direction générale de la Santé (DGS) elle-même qui a affirmé, au cours des réunions régionales organisées entre Drass, Ddass et associations de santé, sa volonté de voir se réduire le nombre des opérateurs. « *Le désir d'aller vers plus d'efficacité est légitime, et je trouve très positif que l'Etat nous ait encouragés à travailler en réseau, en vue de mutualiser nos moyens et nos compétences. Néanmoins, je crains que l'Etat ne souhaite privilégier de grosses structures, bien rodées, au risque d'oublier combien la proximité est une qualité déterminante du tissu associatif* », analyse le directeur de l'association « A ».

Des projets dans des cases

La nouvelle organisation budgétaire questionne par ailleurs le mode de financement d'actions plus transversales ou jugées moins prioritaires que celles définies par le PRSP. Daniel Oberlé mentionne ainsi le risque d'en venir à rejeter toute association proposant une démarche non cloisonnée : « *Les dossiers doivent être écrits par les promoteurs pour rentrer dans le cadre de ces lignes budgétaires thématiques. Progressivement, les actions transversales de promotion de la santé risquent de disparaître.*

Des frontières sont mises entre le sanitaire et le social, entre le handicap et la santé, alors que les connaissances scientifiques et l'expérience quotidienne nous démontrent que ce sont les interactions entre une multitude d'approches qui sont nécessaires pour la réussite de nos actions. » Johan Priou, conseiller en charge du secteur santé et handicap à l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniposs), rejoint lui aussi cette analyse. S'il reconnaît la nécessité qu'il y avait à définir des objectifs précis à l'échelle de la région – « *Nous en sentions la carence auparavant* » –, il évoque dans le même temps le danger que certaines actions, utiles sur le terrain, ne parviennent pas à être financées, faute de rentrer dans les bonnes cases. Les associations concernées semblent être implicitement invitées à chercher d'autres financeurs (mais elles sont souvent déjà plurifinancées), avec les inconvénients que cela représente (7). Un constat que ne renie pas la Drass d'Île-de-France : « *En définissant des objectifs, on établit forcément des priorités. Il faudra, pour les autres, se tourner vers d'autres financements, compte tenu que nous ne sommes pas – ce n'est pas un secret – dans un contexte de hausse du budget de l'Etat* », confirme Camille Anger.

Si elles approuvent unanimement le principe de l'évaluation de leurs actions et des résultats des politiques régionales de santé, les associations se questionnent cependant sur la nature de l'efficacité qui leur est demandée dans le cadre de la nouvelle loi de santé publique. D'accord pour gagner en efficacité en travaillant en réseau, en vue de mutualiser leurs moyens et leurs compétences – comme elles y ont été encouragées par l'Etat – elles redoutent en revanche une attribution des crédits strictement régulée par des objectifs prédéfinis. Pour elles, c'est le tissu associatif même, dans sa capacité à faire le lien entre l'Etat et les citoyens, qui est en danger. « *L'évolution actuelle est d'une manière ou d'une autre, "l'instrumentalisation" des associations qui visent des budgets publics* », peut-on lire dans l'étude la Société française de santé publique. La SFSP établit un certain nombre de propositions, destinées aux financeurs, pour qu'une autre logique se mette en œuvre et que le mouvement associatif français conserve sa réactivité et sa richesse, si essentielles à la vie citoyenne. Le message sera-t-il entendu ? ■

Laetitia Darmon

(4) C'est la première fois que la politique de santé publique est définie par une loi. La nouvelle loi de santé publique énonce une centaine d'objectifs pour la période allant de 2004 à 2008. Pour les atteindre, cinq plans nationaux ont été prévus concernant : la lutte contre le cancer ; la lutte contre la violence, les comportements à risques et les pratiques addictives ; la santé et l'environnement ; la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques ; la prise en charge des maladies rares. La loi exprime par ailleurs son souci de voir se réduire les inégalités régionales en matière de santé publique.

(5) A l'heure actuelle, la crainte de perdre leurs financements, déjà en baisse, conduit de nombreuses associations à s'exprimer dans l'anonymat.

(6) Le groupement régional de santé publique (GRSP) est un groupement d'intérêt public présidé par le préfet et composé notamment de l'Etat, des Agences régionales de l'hospitalisation, des collectivités territoriales, et des caisses d'assurance-maladie (Urcam et Cram).

(7) L'association Dessine-moi un mouton note une tendance des financeurs, publics et privés, à préférer placer leur argent dans de nouveaux projets, à court terme, plutôt qu'à plus long terme et dans le fonctionnement quotidien. C'est pourtant d'abord pour financer ce quotidien d'une année sur l'autre – « Payer nos quatorze salariés malgré la hausse annuelle du point » – que les associations réclament de l'aide. « On ne peut pas toujours créer de nouveaux projets : il faut déjà financer ceux qui existent. »

« Le nez dans le guidon », entre action et administration

Les difficultés de financement et le poids grandissant de l'administratif mettent en péril les associations. A Montargis dans le Loiret, l'association Espace, dont les prérogatives sont multiples, doit lutter au quotidien pour poursuivre sa mission.

Aide à la réinsertion professionnelle et sociale, accompagnement des personnes séropositives, organisation d'un programme de réduction des risques pour les personnes toxicomanes, prévention en milieu scolaire mais aussi auprès des prostituées, l'association Espace de Montargis, dans le Loiret, a de multiples casquettes. Dans cette ville moyenne, Anne Clerc, psychopatheologue de formation et fondatrice de l'association, a tout fait pour éviter les étiquettes et les risques de discriminations envers les personnes qui fréquentent le lieu. Ce projet répond à des demandes qui, prises séparément, ne nécessiteraient pas de structures spécialisées car les besoins restent modestes. Cependant, la disparition de l'association mettrait en péril le lien social qu'elle rétablit avec des personnes souvent isolées et extrêmement marginalisées dans cette petite ville de province.

La Drass, nouvel interlocuteur

Or, malgré un soutien sans faille de la direction départementale des Affaires sanitaires et sociales (Ddass) et du conseil général du Loiret, Anne Clerc s'inquiète pour l'avenir de son association. Elle craint les conséquences de la délégation des pouvoirs de décision de la Ddass à la Drass (direction régionale). Jusqu'alors subventionnée par le département, l'argent tombait à date fixe, les enveloppes étaient clairement réparties entre les programmes et des réunions départementales permettaient une mise au point entre les différents partenaires. Depuis un an, la répartition des subventions passe par la région : « L'année dernière, vu la nouveauté du système, la Ddass a pu donner à la Drass son avis sur chaque association. Cette année, nous envoyons directement notre dossier à la direction régionale. Or, pour elle, nous sommes des inconnus et j'espère qu'elle tiendra compte des bilans que nous lui avons envoyés. Nous remplissons les appels à projets en souhaitant que le seul critère de sélection ne sera pas d'avoir coché

les bonnes cases. » L'anonymat au sein de la région lui pèse, d'autant plus que son projet associatif répond à de multiples problématiques et ne cible pas une thématique particulière. Difficile d'entrer dans les cases des appels à projets... Difficile aussi de s'y retrouver alors que les subventions ne sont plus réparties selon des thèmes – VIH/sida ou drogue, par exemple – mais selon des actions précises. Il faut alors que le travail associatif sur le terrain corresponde aux demandes des pouvoirs publics, exerce périlleux qui passe par le remplissage de dossiers extrêmement complexes.

Chaque action fait l'objet d'un dossier à remettre en plusieurs exemplaires. « Je dois remplir cinq dossiers pour notre action de prévention. A l'intérieur de chacun d'eux, je fais une fiche détaillée pour chaque programme : prévention en milieu scolaire, sur les lieux de prostitution et en milieu gay. C'est un pavé énorme et cela coûte une fortune en frais d'envoi. Je fais la même chose pour le programme d'échange de seringues à Montargis et un autre pour le même programme à Gien... A l'origine, mon travail était d'accompagner les personnes en grande difficulté. J'ai de moins en moins de temps pour m'y consacrer et la majeure partie de mon activité passe dans la gestion administrative », constate la psychopatheologue. Un passage obligé et une lutte permanente pour tenter de maintenir le financement à hauteur égale et pouvoir payer les huit salariés de l'association.

Flou financier

Comme toutes les associations, Espace a ressenti la baisse générale des subventions. Un exemple concret : la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt) finançait en partie le programme de prévention de l'association. L'année dernière, Espace a fait une demande de subventions de 16 000 euros, elle n'a rien reçu. Plus déstabilisant encore, l'accord comme le refus des demandes de

financements se font attendre. « *Je démarre l'année sans savoir si j'obtiendrais quelque chose*, souligne Anne Clerc. *Je remplis mes dossiers d'appel à projets, j'envoie cela à chaque financeur avec les bilans des années précédentes. Les réponses ne me seront données qu'aux mois d'avril-mai. Quant au financement, il ne m'est parvenu qu'en septembre si nous prenons exemple sur l'année 2004. Parfois les financeurs laissent la question en suspens jusqu'au mois de décembre pour ensuite nous déclarer que le financement a été refusé.* » Il n'empêche que le travail sur le terrain continue malgré tout. « *On m'avait dit : "Ne démarrez rien avant d'avoir l'argent". Mais c'est impossible ! Dans les écoles, nos actions de prévention sont déjà programmées ! On ne peut pas attendre la réponse des financeurs pour agir !* » s'indigne-t-elle.

Projets abandonnés

Elle reconnaît être essouffée par cette course à l'argent où chaque euro compte. L'association accompagne des personnes au RMI parmi lesquelles des personnes séropositives. Cette année, 55 devaient être suivies pour un budget global estimé à 85 000 euros. Le programme était déjà lancé lorsque le conseil général, qui finance cette action, a annoncé la tenue d'un audit associatif sur tout le département et, par conséquent, informé l'association qu'il ne subventionnerait ce programme que sur six mois, pour le suivi de 25 personnes. « *Nous avions déjà plus de 25 personnes et là j'en ai eu assez : j'ai annoncé que dans ce contexte, je cessais l'accompagnement des personnes habitant en campagne puisque le budget proposé ne me permettait même pas de payer l'essence sur six mois. Cette situation a créé de nombreuses angoisses parce que certains collègues ne voulaient pas arrêter les suivis.* » Après six mois et un audit favorable aux vues des bons résultats sur la reprise d'emploi des personnes soutenues par l'association, le conseil général a revu son budget à la hausse. Malgré tout la diminution reste importante : 25 000 euros de moins que l'année précédente. « *Nous avons repris les suivis en campagne mais certaines personnes ont disparu dans la nature car elles se sont senties abandonnées. Même si je leur ai expliqué ma démarche, certaines, en détresse, ont du mal à entendre nos arguments. Difficile de dire à quelqu'un que vous le condamnez pour défendre les autres* » regrette la fondatrice.

Pour faire face aux diminutions budgétaires, l'association emprunte ou organise des programmes payants. Selon Anne Clerc, ces programmes leur rapportent

environ 3 000 euros par an, de quoi affronter les frais bancaires car les agios s'accumulent vite lorsque les financements tardent. Une somme importante qui pourrait être utile à l'association au lieu d'être engloutie par la banque : « *Avec cette somme, nous aurions pu payer notre aménagement, or nous avons dû pour cela faire appel à des financeurs privés.* » Un passage pénible « *car il faut faire des courbettes* » et rester diplomate pour éviter toute ingérence du financeur privé : un travail délicat dans une ville moyenne où Espace suscite beaucoup de curiosité puisqu'elle œuvre dans

« Nous avons repris les suivis en campagne mais certaines personnes ont disparu dans la nature [...]. Même si je leur ai expliqué ma démarche, certaines, en détresse, ont du mal à entendre nos arguments. Difficile de dire à quelqu'un que vous le condamnez pour défendre les autres. »

des domaines sensibles. L'appel aux financements privés est donc limité au maximum. Reste que l'argent manque et pour éviter de trop lourdes conséquences sur les actions de terrain, les salariés de l'association trinquent. Payés pour trente-cinq heures, ils travaillent bien plus en réalité. « *Certaines structures n'apprécient pas notre manière de faire car ils estiment que le bénévolat représente une mauvaise concurrence mais, à l'association, nous sommes tous des militants et estimons que nous devons continuer d'agir.* »

Rencontre avec les familles de toxicomanes, organisation de concerts lors de la journée mondiale de lutte contre le sida, l'association ne compte plus les multiples actions qu'elle mène hors des programmes financés. « *Nous sommes sans cesse le nez dans le guidon* » constate la directrice d'Espace, à tel point qu'elle n'a pas vu venir la fin du contrat de ville d'où l'association tire ses principales subventions. A ce jour, rien n'est prévu pour remplacer ce contrat qui prend fin en 2006. La Ddass lui a cependant proposé de se prévaloir d'un statut de centre de soins qui allégera en partie les problèmes financiers puisqu'il permet d'obtenir des financements pérennes de la caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM). L'association vient tout juste d'obtenir ce statut et poursuivra ses actions plus sereinement. Anne Clerc conclut : « *La création de cette structure de soins nous a sauvé, sans cela l'avenir aurait été dramatique.* » ■

Marianne Langlet